Image not found or type unknown

Travail irrégulier, les sanctions du prévu par la loi

Par **Visiteur**, le **31/03/2007** à **15:48**

Les sanctions du travail irrégulier qu'encourt l'employeur

 # Pour le travail clandestin ou au noir :

L'employeur peut être condamné à une peine d'emprisonnement de 2 ans maximum et/ou à une amende (plus des peines complémentaires : publication de la décision de justice, interdiction d'exercer une profession,...)

 # Pour le travail illégal d'un étranger :

L'employeur a l'obligation légale de vérifier que l'étranger est muni d'un titre de séjour en cours de validité l'autorisant à exercer une activité professionnelle.
L'employeur peut être condamné à une peine d'emprisonnement de 5 ans maximum et/ou à une amende de 15.000 euros maximum . L'amende est appliquée autant de fois qu'il y a d'étrangers concernés.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés